

Introduction

Aux côtés de la convention d'Aarhus qui a institué le droit du public à l'accès aux informations relatives à l'environnement, le Grenelle de l'environnement a quant à lui consacré tout récemment un mode de gouvernance, dit gouvernance à cinq, qui vise à associer les élus, les acteurs économiques, les associations et les représentants des travailleurs aux décisions publiques.

Depuis plusieurs années, de nombreuses instances d'information, d'échanges, mais aussi de concertation ont pris place en PACA autour des questions de pollutions et de risques industriels : cette concertation, suivant son objet, est organisée à un niveau local, i.e. autour d'un établissement, d'un bassin industriel, ou régional. Elle vient en complément des actions de transparence qui visent à mettre à disposition du public les informations dont dispose l'Etat en matière d'environnement.

